

AR PREFECTURE

016-2116 01687-2015 0220-2015 0202D-DE  
Regu le 23/02/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

L'an deux mil quinze

Le 20 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2015

**PRESENTS :** MMES COUTEAU – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – FAURE – SUTRE

**EXCUSES :** MMES BOULAI – GAILHOUSTET

M ESTIENNE

**POUVOIRS :**

MME BOULAI a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M. SAVIN

M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL

M. FAURE a été nommé secrétaire.

**2015-02-02 D**

**OBJET : SDEG – Convention pour le versement d'un fonds de concours**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la campagne lancée par le SDEG pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure. Il précise que cette convention correspond aux travaux qui auraient dû se faire en 2013 et 2014 pour les villages de Treillis, Chez Renard, Glange, La Morgnière et le Petit Cherves soit 29 points d'éclairage.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que s'agissant du financement il convient de passer une convention avec le SDEG pour le versement de fonds de concours dont le montant s'élève à 1 842,82 € € afin d'inscrire cette dépense en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe du fonds de concours du SDEG et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 23 février 2015

**Le Maire**

**Eric SAVIN**



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE de JAULDES' in the '16 (Charente)' department. The stamp features a central emblem and two stars. A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the stamp.